



A cet effet, et dans le cadre du PSN 2021-2023, le Programme National de Lutte Antituberculeuse(PNLAT), avec l'appui du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, prévoit de Recruter un consultant international pour développer et mettre en œuvre un plan de gestion des risques pour appuyer la lutte antituberculeuse dans toutes les conditions.

## **II. OBJECTIFS**

### **1. Objectif general :**

Développer un document national de gestion des risques pour assurer la continuité des soins TB et les performances du PNLAT.

### **2. Objectifs spécifiques :**

- Identifier et évaluer les risques et les facteurs de risques liés à des évènements susceptibles de créer une menace de santé publique.
- Prioriser les risques liés à des événements susceptibles de créer une menace de santé publique qui pourrait compromettre la qualité ou la continuité des services TB.
- Définir les mesures de prévention et d'atténuation de ces risques.
- Identifier les responsabilités de chaque partie prenante, les mesures appropriées et les capacités requises par niveau d'intervention.
- Mettre en place des procédures et mesures d'accompagnement permettant au PNLAT d'adapter son organisation, ses structures et ses moyens aux différents contextes d'urgence de santé publique.

## **III. DESCRIPTION DE LA MISSION**

Sous la supervision du Directeur de l'Epidémiologie et de la Lutte contre les Maladies (DELM), du Chef de Service des maladies respiratoires, l'expert (e) effectuera durant sa mission les tâches suivantes :

- Faire une revue de littérature et mener des entretiens avec les acteurs clés concernant les différents aspects en relation avec la consultation ;
- Dresser un état des lieux sur :
  - La situation et les obstacles liés à l'accès aux prestations du PNLAT au vu des différentes expériences de crises précédentes (Tremblement de terre à Alhoceima, COVID...)
  - Les initiatives mises en place pour les plans de gestion de risque et les plans de continuité mis en place pour assurer la prise en charge de la tuberculose dans les contextes exceptionnels.
  - Benchmark avec d'autres programmes et d'autres pays.

- Organiser un atelier de travail de deux jours pour :
  - Identifier les risques liés à des événements susceptibles de créer une menace pour la santé publique selon l'importance de leur impact sur les objectifs du programme et définir 3 niveaux de risques (Majeur, moyen, minime).
  - Définir la cartographie des différents intervenants dans le plan de gestion des risques.
  - Définir le rôle des différents intervenants au niveau provincial/préfectoral, régional et national.
  - Définir les mécanismes de coordination interne et avec les partenaires.
  - Définir les mesures à mettre en place immédiatement après la crise pour permettre une reprise précoce des activités.
  - Promouvoir et renforcer l'inclusion des services de prévention et de contrôle TB parmi les priorités nationales sanitaires au moment des crises.
- Elaborer un plan de gestion de risque qui doit permettre, sur la base des éléments identifiés, de mitiger ces risques et d'assurer la continuité des soins.
- Organiser une réunion de présentation du Plan de gestion des risques au niveau central.

#### **IV. LIVRABLES**

- Une note méthodologique décrivant la démarche à suivre pour mener la consultation.
- Un rapport sur l'état des lieux des initiatives mises en place pour les plans de gestion de risque et des plans de continuité mis en place pour assurer la prise en charge de la tuberculose dans les contextes exceptionnels.
- Le plan de gestion de risques avec les procédures et mesures d'accompagnement destinées à permettre au PNLAT d'adapter son organisation.
- Présentations PPT de l'atelier de travail et de la réunion de validation du PGR.

#### **V. QUALIFICATION ET EXPERTISE**

- Consultant (e) ayant un diplôme des études supérieures en santé publique, en gestion d'organisations ou de programmes de santé ;
- Expérience dans l'élaboration et la mise en place de stratégies de santé publique ;
- Bonne connaissance des plans de gestion de risques et des risques en santé publique ;
- Bonne connaissance des enjeux et des réalités de la lutte antituberculeuse à l'échelle internationale et nationale ;
- Parfaite maîtrise du Système de Santé Marocain ;
- Expérience acquise en matière de gestion de risque et en matière de santé publique ;

- Grande capacité d'analyse, d'animation d'ateliers et de rédaction ;
- Parfaite maîtrise de la langue française (écrit et oral).

## **VI. DELAIS**

La durée de la consultation est de 20 jours.

## **VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT**

En accord avec le consultant selon les procédures adoptées dans le cadre du projet du Fonds mondial de lutte contre la tuberculose, le SIDA et le paludisme.

## **VIII. MODALITES DE CONTRACTUALISATION**

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial- Maroc - subvention TB. La rémunération s'entend brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques Prestataires résidents au Maroc.

## **IX. PIECES A FOURNIR**

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 29 Juillet 2022 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : [pnlat.delm@gmail.com](mailto:pnlat.delm@gmail.com) et [f.gomri@programmefondsmondial.ma](mailto:f.gomri@programmefondsmondial.ma) ; en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Assistance technique pour le développement d'un plan de gestion des risques.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé.
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation.
- Une Proposition financière.